

en remplacement de feu l'abbé Troie. Le nouveau supérieur est un Canadien et un prêtre des plus avantageusement connus. De 1903 à 1913, il fut directeur du Collège de Montréal.

—Le débat sur l'adresse ayant pris fin, après le discours de M. Rodolphe Lemieux, la Chambre des Communes fédérale a attaqué diverses questions très importantes.

Sir Thomas White a présenté la résolution, puis le bill sanctionnant le séquestre du Grand-Tronc-Pacifique. Les négociations avec le Grand-Tronc en vue de la nationalisation du G. T. P. traînent depuis longtemps. Les offres du gouvernement ont été refusées, et le G. T. a pratiquement rejeté tout le fardeau du G. T. P. sur l'Etat fédéral. On est fatigué d'autre part, de souscrire et de donner aux chemins de fer, et... le Canada va finir par avoir sur les bras tous les chemins de fer du pays, à l'exception du Pacifique-Canadien!—En guise d'amendement au budget, M. MacMaster, député libéral de Brome, a tenté, inutilement, de précipiter une décision au sujet du tarif, lequel, on se souvient, avait été le gros sujet de contention dans tout le débat sur l'adresse. Il a proposé une résolution demandant: 1o le rappel des droits de douane de 5 et de $7\frac{1}{2}$ p.c.; 2o la réciprocité avec les Etats-Unis; 3o le rappel des droits sur les produits alimentaires; 4o le rappel des droits sur les instruments nécessaires à l'agriculture; 5o une diminution générale du tarif après enquête. Mais le bloc ministériel n'a pas bronché, et la résolution MacMaster a été battue par un vote de 115 contre 61, les libéraux MM. Fielding, L.-A. Lapointe (Saint-Jacques de Montréal) et McCrea (Sherbrooke) votant contre.—Les crédits pour 1919-1920 s'élèvent à une somme totale de \$437,679,071.65. Sur ce montant, il y a \$351,785,490.65 de crédits ordinaires. L'intérêt sur la dette, qui est d'à peu près deux milliards, s'élève à 102 millions. On demande \$25,000 pour l'érection d'un monument à sir Wilfrid Laurier. Toujours au chapitre du budget pour le prochain exercice, le gouvernement demande à prélever 350 millions par voie d'emprunt.

On ne sait trop encore comment va se régler l'imbroglio au sujet de l'avance de l'heure pour la saison d'été. La Chambre des Communes s'est prononcée contre, le 27 mars, alors qu'elle a rejeté par un vote de 105 à 41, une résolution de M. Cooper, de Victoria, appuyée par M. Rodolphe Lemieux. Par contre, invoquant l'exemple des Etats-Unis, et la nécessité de faire concorder l'heure canadienne avec l'heure américaine pour l'utilité et la sécurité du public voyageur, les compagnies de chemins de fer ont passé outre à la décision négative de la Chambre. Elles furent immédiatement suivies par la Colombie-Anglaise et les principales villes de l'Ontario et de la province de Québec. Au Sénat, M. Beaubien a proposé un bill pour mettre fin au conflit en donnant raison aux partisans de "l'heure d'été", mais ce bill,

rendu en Comité, a failli y être tué, du fait de l'opposition procédurière d'un groupe de sénateurs représentant que la population rurale du pays, notamment celle de l'Ouest, est hostile au changement. Les choses en sont là, au moment où nous traçons ces lignes.

On se souvient que, l'an passé, M. Jacobs avait présenté un projet de loi des faillites pour tout le Canada. Il avait réussi à faire étudier la question par un Comité spécial, dont le gouvernement (M. Hugh Guthrie, solliciteur-général) présente, cette année les conclusions, sous la forme d'un bill (numéro 18) très volumineux, et contenant un certain nombre de changements radicaux.

La Chambre est à discuter un projet d'octroi de 25 millions aux provinces, pour aider à la construction des bonnes routes. La dépense sera échelonnée sur une période de cinq ans, et surveillée par l'Etat fédéral, lequel se réserve d'approuver le coût et les devis des routes entreprises.—Le projet de réfonte de la loi des chemins de fer a été adopté en deuxième lecture, puis référé, pour étude, à un comité spécial.—M. Rowell, a déposé un projet de loi pour créer un Conseil fédéral et un département d'Hygiène. Ce département s'occupera, notamment, des immigrants, de la salubrité des édifices publics et fera respecter les règlements de la Commission internationale contre la pollution des eaux.—La loi autorisant les avances de grains de semences est amendée de façon à fixer à 7 p.c. l'intérêt chargé par les banques et à 1 p.c. la commission qui leur est allouée.— Le nombre des membres du Conseil du Yukon est réduit de 10 à 3.

La question des sujets ennemis a été agitée dans les deux Chambres. Le débat a été soulevé, aux Communes, par MM. Clements et Stevens, de la Colombie-Anglaise. Il fut l'occasion d'aveux intéressants, mais bien tardifs, au sujet de notre mauvaise politique d'immigration. Des solutions radicales ont été discutées, puis abandonnées. S'occupera-t-on au moins d'organiser la répression de l'espionnage?—La Chambre s'est prononcée en faveur du droit du Canada à une indemnité de guerre, et a réitéré son sentiment affirmatif au sujet de la préférence à donner aux vétérans de la Grande Guerre dans l'octroi des positions du service civil.—Une motion de M. Euler exprimant l'avis que tous les membres du gouvernement devraient faire partie de la Chambre des Communes, au moins trois mois après leur choix, a été finalement retirée.

Le Sénat a devant lui un bill important à propos des droits d'auteur. On s'est plaint que la loi actuelle ne reconnaît pas le contrôle d'un auteur ou d'un compositeur sur la reproduction de son œuvre par le phonographe, le piano automatique, le film cinématographique, etc. La nouvelle loi rendrait des plus faciles et des plus larges le bénéfice de l'enregistrement, lequel, pour les journaux, par exemple, serait très simplifié. Les droits d'auteur ne durerait plus